

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 85 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Care de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.  
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Les journaux anglais apprécient diversement le discours de l'Empereur. Le Times, quelque peu sceptique sur la sincérité de l'Empire libéral, a cependant une vue nette de l'état des esprits en France. Nous citons :

« Que les instincts personnels de l'Empereur le poussent à l'impérialisme, c'est chose toute naturelle, mais quand même la direction des destinées du pays passerait en d'autres mains, on peut se demander si aucun homme de sens considérerait un nouveau bouleversement comme le meilleur moyen de reconstruction. Il y a en France d'autres intérêts que ceux de la dynastie régnante qui dépendent du maintien de l'ordre public. »

L'appréciation de la Correspondance provinciale, de Berlin, est très-favorable :

« Le ton de fermeté calme et de confiance qui règne dans le langage de Napoléon III prouve, une fois de plus, que le gouvernement impérial a la conscience de dominer complètement les mouvements auxquels il a donné libre champ. »

Même impression en Autriche ; vive satisfaction en Espagne.

L'Angleterre et l'Irlande sont, actuellement, fort préoccupées de l'élection du comté de Tipperary.

Les fenians célèbrent bruyamment leur victoire. Encouragés par leur premier succès — qui, suivant les correspondances et les jour-

naux d'Irlande, n'a été que le résultat d'une surprise, — ils se disposent à faire élire des sectaires de leur choix dans les trois circonscriptions où de nouvelles élections vont avoir lieu. Il est question d'envois de troupes pour protéger la liberté des électeurs.

Rien de nouveau de Dalmatie ; mais une dépêche rassurante du prince Gortschakoff, publiée par la Nouvelle Presse libre.

Le prince aurait fait connaître au chargé d'affaires de Russie à Vienne la « grande satisfaction » que lui a causée « la résolution prise par le cabinet autrichien de respecter la neutralité du Montenegro. »

En sa qualité de ministre des affaires étrangères, le prince Gortschakoff doit trop bien connaître le droit des gens pour ne pas être assuré que le Montenegro lui-même observera rigoureusement, en ce qui le concerne, les devoirs attachés à son caractère de neutre.

Quant au conflit turco-égyptien, peu de renseignements, et, — qui pis est, — tous généralement contradictoires. On avait cru jusqu'ici que les puissances avaient usé de leur influence auprès du sultan pour l'engager à se désister de ses prétentions. Mais voici qu'on écrit de Berlin que les puissances appuient maintenant la Porte et exercent, au contraire, une pression sur le kédive.

Suivant un autre dire, les puissances désiraient, en effet, que le conflit fût évité, mais aucun accord n'existerait entre elles dans l'acception diplomatique du mot, et elles agiraient isolément dans leurs conseils de modération.

En ce moment, le nœud de la question serait au Caire, et l'envoi de l'ultimatum serait différé jusqu'après la réponse du vice-roi au dernier firman.

Une dépêche de Florence nous apprend que le nouveau ministère n'est pas encore constitué.

Les retards qu'éprouve la réorganisation du cabinet tiennent surtout au caractère essentiellement administratif qu'on cherche à lui donner.

On tiendrait à en faire un ministère d'affaires plutôt qu'un ministère politique.

L'empereur d'Autriche est attendu à Trieste. Le prince de Metternich a quitté Paris pour aller à la rencontre de son souverain, qu'il accompagnera de Trieste à Vienne.

Il sera de retour à Paris dans une dizaine de jours.

Le Corps-Législatif a inauguré l'application du sénatus-consulte par une séance pleine de confusion.

La logique et le bon sens voulaient que la Chambre, en se réunissant provisoirement sous la présidence de son doyen d'âge, l'honorable colonel Régis, procédât immédiatement à la constitution de son bureau. S'organiser, achever la vérification des pouvoirs, faire son règlement, afin d'arriver le plus promptement possible à la discussion utile et pratique des affaires, tel était l'ordre naturel de ses travaux.

Mais l'impatience de la gauche a essayé de tout brouiller et, pendant quelque temps, elle y a réussi. M. Jules Favre s'est hâté de déposer

une série d'interpellations sur tous les points les plus importants de la politique intérieure, et il ne s'en est pas tenu là. Profitant de l'espèce de détonnement et d'hésitation dont la Chambre paraissait saisie, l'orateur de la gauche a introduit, en vertu de l'initiative accordée aux députés par le sénatus-consulte, un projet de loi qui ne serait autre chose que le renversement de l'Empire.

Là-dessus, chacun de se regarder et de demander quelle doit être la marche à suivre en face de pareilles motions. M. Emile Ollivier se lève, et, avec plus de bonne volonté que d'entente parlementaire, propose de leur appliquer la procédure des interpellations, au moment même où cette procédure vient d'être abrogée.

M. de Forcade, ministre de l'intérieur, comme s'il eût été pris au dépourvu, commence par demander la question préalable, et finit en se bornant à faire des réserves. M. Raspail, qui en veut aux ministres présents, passés et futurs, n'a garde de laisser passer l'occasion; il dépose bel et bien une proposition de mise en accusation du ministère « re-présenté par M. Forcade la Roquette, pour avoir fait exercer des assassinats qualifiés par le Code, le 7 juin et jours suivants. » On rit; mais la confusion se prolonge.

Le marquis d'Andelarre, dont l'interpellation semblait avoir été oubliée, réclame. Enfin la Chambre prononce le renvoi aux bureaux du projet Jules Favre, et se réserve de statuer sur les interpellations et sur la proposition Raspail après la constitution de son bureau.

C'est par là qu'il aurait fallu commencer. La Chambre n'a rien de mieux à faire, que

**PROUILLÉTON.**

59

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**DEUXIÈME PARTIE.**

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

— Croyez-moi, poursuivit le capitaine d'état-major d'une voix émue, les souverains coalisés haïssent la France, non parce qu'elle est maintenant une république, mais parce qu'elle est la France, c'est-à-dire le pays le plus compacte et le plus puissant. On jalouse notre unité nationale, et l'on tente d'en briser le faisceau. Ce sont les manifestes de Brunswick et l'or de Pitt qui ont poussé la démocratie aux plus cruels excès, n'en doutez pas. La responsabilité d'une grande partie du sang qui a coulé sur les échafauds doit remonter plus haut que les Marat, les Danton, les Robespierre; elle doit remonter jusqu'aux souverains hostiles qui ont inspirés les esprits en prétendant intervenir dans les débats pacifiques de notre révolution.

— Vous avez peut-être raison, monsieur, répondit le comte en s'animent. Mais enfin le mal est fait : le roi a péri, la religion est persécutée, tous les grands intérêts sociaux sont à la merci de quelques hommes violents. La Convention domine, en un mot, elle règne par la terreur. Tout bon gentilhomme doit protester ou mourir les armes à la main, plutôt que de courber la tête sous un joug sanglant, qu'il réprouve et dont il a horreur.

— Vous n'êtes pas le seul à le réprouver et à en avoir horreur, monsieur le comte. Mais souffrez que je vous le dise, c'est la guerre étrangère, secondée par la guerre civile, qui fait la force et le maintien du gouvernement dont vous parlez. Il représente en effet, malgré tout, la haine de l'invasion et l'enthousiasme de la résistance à tout prix. J'espère qu'il parviendra à reconquérir l'intégrité du sol national, et ce sera son excuse, sa gloire même dans l'avenir. Je n'en gémis pas moins, comme vous, sur les malheurs publics qui désolent de nos jours l'histoire de notre beau pays.

— Ce dernier aveu me prouve une fois de plus, capitaine, que vous avez une âme franche et généreuse. Je vous l'avoue, le sentiment de patriotisme dont vous êtes si pénétré vous honore à mes yeux. Ce sentiment, soyez-en certain, palpite également en moi, et plus d'une fois ma conscience s'est troublée à la nouvelle des

victoires remportées par les rois de l'Europe sur les armées de la république... de la république que cependant je ne consentirai jamais à servir. Brisons sur ce point, je vous conjure, reprit le comte. Toute discussion est inutile entre nous, et nous ne saurions conclure dans le même sens.

— J'ai eu tort de provoquer ce débat. Je vous en demande pardon, monsieur de Flavigny.

— Et je vous pardonne de grand cœur ! reprit affectueusement le comte, surtout si vous pouvez mettre une voiture, une carriole, un véhicule quelconque à ma disposition.

— Je vous le promets. J'espère vous procurer même un sauf-conduit.

— Alors tout sera pour le mieux.

— Votre intention est-elle donc d'emmener le blessé ? demanda M. Mathieu.

— Oui, à moins qu'il ne soit point en état de supporter la fatigue d'un voyage... Votre avis, docteur ?

— Je crois qu'à la condition de lui faire prendre souvent quelques gouttes d'un cordial que je vous donnerai, il n'aura pas beaucoup à souffrir d'un déplacement.

— Vous m'encouragez. Merci.

M. Mathieu sortit pour se rendre aux ambulances, où son service l'appelait. Bénédicte ne tarda pas à s'éloigner aussi pour remplir la promesse qu'il avait faite à

M. de Flavigny.

Une heure s'écoula.

En se réveillant, Raoul se vit pressé dans les bras de son père. Il y eut un instant de silencieuse effusion. Quand le comte put parler :

— Comment es-tu, mon fils ? lui demanda-t-il.

— Le sommeil m'a rendu un peu de forces. Je me sens mieux, beaucoup mieux.

En effet, le blessé se souleva ; il se tint assis sans grands efforts. Son père lui fit boire quelques gorgées d'une liqueur prescrite par M. Mathieu ; une teinte rosée anima subitement la pâleur des joues de Raoul.

— Et ma mère ?... et Blanche ? murmura le jeune homme avec anxiété.

Le comte allait répondre, lorsque la porte de la chambre s'ouvrit doucement, et livra passage à deux femmes vêtues comme de simples ouvrières du pays. Une mante de drap brun, une robe d'indienne grise, un bonnet de mousseline et de grossiers souliers composaient leur costume. Elles n'en étaient pas moins remarquables, au premier abord, par la distinction dont elles rehaussaient, sans doute malgré elles, la modestie de leur accoutrement.

Deux hommes les suivaient, deux soldats républicains : c'étaient le chasseur Justin et le grenadier Ca-



de se constituer et de s'organiser, afin d'échapper aux mille difficultés que ne manquerait pas de créer, au milieu de tant de divergences, l'absence de règlement. On l'a assez vu lorsque M. Jules Favre a déposé son projet de loi révolutionnaire.

Après avoir constitué son bureau pour la session extraordinaire, le Corps-Législatif a porté à l'ordre du jour de sa prochaine séance l'examen des élections contestées; il a refusé de prendre en considération une proposition de M. Ernest Picard relative à la situation des rapporteurs dont l'élection n'est pas encore validée: il a rejeté la proposition faite par M. Guyot-Montpayroux de discuter, préalablement à la vérification des pouvoirs, l'interpellation sur les candidatures officielles.

Une réunion des représentants des intérêts de l'industrie a eu lieu à l'hôtel du Louvre, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier.

On y a décidé d'organiser un comité central, chargé de se mettre en rapport avec tous les intérêts locaux et de réunir les éléments d'une enquête préliminaire pour les communiquer au Corps-Législatif.

M. le ministre des finances vient de préparer un projet de loi qui a pour but de faciliter les versements aux caisses d'épargne; il sera très-favorablement accueilli dans les villes et particulièrement dans les communes rurales.

Ce projet de loi, qui sera prochainement soumis au Corps-Législatif, ne contient que deux dispositions: la première supprime le maximum de 500 fr., qui était la limite que les déposants pouvaient verser par semaine et ne lui en substitue pas d'autres. Il sera donc permis de verser, à l'avenir telle somme que l'on voudra.

La seconde disposition a pour objet de faciliter aux populations rurales les versements à la caisse d'épargne. A cet effet, les percepteurs et les receveurs des postes seront autorisés à recevoir les sommes destinées aux caisses d'épargne sans aucuns frais pour les déposants.

L'institution des caisses d'épargne reste, d'ailleurs, soumise à la législation qui la régit.

Le Corps-Législatif a nommé, dans la séance du 1<sup>er</sup> décembre, son président, ses vice-présidents et ses questeurs.

Voici le résultat des divers dépouillements.

#### ELECTION DU PRÉSIDENT.

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants, | 271 |
| Bulletins blancs,   | 25  |
| Suffrages exprimés, | 246 |
| Majorité absolue,   | 124 |

Ont obtenu :  
M. Schneider, 151 voix.  
M. Alfred Le Roux, 53  
M. Grévy, 37

Plusieurs cris de joie et le bruit de quelques sanglots, ce fut ce qu'on entendit dans la chambre durant plus d'un quart d'heure. Puis on balbutia des mots entrecoupés de larmes: « Ma mère!... Mon cher enfant!... Pauvre Raoul!... Ma belle fiancée!... » et des baisers pleins de tendresse et d'angoisses s'échangèrent, raffermis les cœurs meurtris qui ployaient sous le fardeau des infortunes du présent et des incertitudes de l'avenir.

#### VIII.

Plus mattresses d'elles-mêmes, la comtesse et Blanche se jetèrent dans les bras de M. de Flavigny et lui exprimèrent leur surprise et leur bonheur de le retrouver dans Cholet près du blessé. Le comte leur dit la rencontre qu'il avait faite sur le champ de bataille du capitaine d'état-major, et comment il s'était introduit dans la ville en compagnie de Bénédicte.

— Bénédicte! répéta la comtesse stupéfaite et charmée. Toujours cet officier bleu!

— C'est lui, reprit Blanche en s'animant, qui nous a envoyé deux soldats à Trémontaine pour nous rassurer sur le sort de Raoul.

— Je le sais, dit le comte. Dans sa sollicitude pour notre famille, il s'inquiète de tout et prévoit tout. Nous avons dans l'armée vendéenne bien des amis moins dévoués que ce républicain.

|                    |   |
|--------------------|---|
| M. Segris,         | 2 |
| M. le comte Daru,  | 1 |
| M. Emile Ollivier, | 1 |

Sur l'invitation du doyen d'âge, le colonel Réguis, M. Schneider, élu à la majorité, prend place au fauteuil de la présidence, et M. le colonel Réguis se retire.

#### ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS.

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants, | 271 |
| Majorité absolue,   | 136 |

Ont obtenu :  
M. le marquis de Talhouët, 244 voix.  
M. Du Miral, 144  
M. Chevandier de Valdrôme, 141  
M. le baron Jérôme David, 137  
M. le comte Daru, 98  
M. Buffet, 75  
M. Grévy, 73  
M. Busson-Billault, 67  
M. Segris, 28  
M. Mége, 24  
M. Séneca, 9  
M. Louvet, 7

Le président proclame MM. de Talhouët, Du Miral, Chevandier de Valdrôme et Jérôme David, vice-présidents du Corps-Législatif.

#### ELECTION DES QUESTEURS.

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Nombre des votants, | 244 |
| Majorité absolue,   | 123 |

Ont obtenu :  
M. le général Lebreton, 185 voix.  
M. Hébert, 164  
M. Creuzet, 49  
M. Magnin, 45  
M. le général de La Motte-Rouge 15

MM. le général Lebreton et Hébert, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés questeurs.

#### ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Quelques minutes avant que le président prononce l'ouverture de la première séance, M. H. Rochefort entre, par la porte de droite, avec M. Crémieux. Derrière eux marchent M. Emile Ollivier et M. Peyrusse.

Grand mouvement dans les tribunes.

M. Crémieux, toujours alerte, va droit à son banc, comme un vieux parlementaire qui, nourri dans le sérail, en connaît les détours.

M. Rochefort, très-pâle, reste au milieu de l'hémicycle et a l'air assez dépaysé. Il porte des gants couleur réséda qu'il ôte, sans doute pour se donner une contenance.

Un huissier s'approche de lui et lui montre les bancs de la gauche. M. Rochefort met ses gants en poche et va s'asseoir auprès de M. Raspail.

Celui-ci lui dit quelques mots à voix basse. M. Rochefort lui répond, en faisant avec la tête un signe négatif énergique; puis il quitte aussitôt le banc de M. Raspail pour prendre, sur le gradin d'à-côté, la place que l'huissier lui a

désignée. Il échange une poignée de main avec M. de Kératry, qui est son voisin immédiat, et se met à lire un papier qu'il sort de son pupitre.

M. Raspail, rejeté dans son isolement, a repris son immobilité habituelle.

On a remarqué et commenté l'attitude de M. Thiers qui, pendant toute la séance, est resté à son banc sans bouger et sans échanger un seul mot avec ses collègues de la gauche.

Au sortir du Corps-Législatif, M. H. Rochefort a été acclamé dans la rue de Lille et poursuivi par ses électeurs qui criaient son nom sur l'air des *Lampions*.

Il a eu beaucoup de peine à monter dans une voiture pour se dérober à cette ovation impromptue.

M. Schneider a été vice-président quatorze ans, de 1852 à 1866, et a présidé, sous ce titre, toute la session de 1865. Depuis 1867, il était président titulaire.

Deux des vice-présidents élus ont rempli les fonctions de secrétaires: M. le marquis de Talhouët, de 1861 à 1864, et M. le baron Jérôme David de 1861 à 1865.

Le tiers-parti a été assez désappointé de la nomination des vice-présidents.

« C'est un nouveau pas fait vers la dissolution », disait l'un des membres les plus importants de ce groupe.

En dehors des élections présidentielles, rien de saillant.

Dans les tribunes, l'affluence était cependant aussi considérable qu'à la séance précédente; le beau sexe était, il est vrai, en moins forte majorité.

Dans la tribune impériale, on remarquait M. Piétri, préfet de police.

La tribune sénatoriale était au grand complet.

Pendant que l'on votait pour le président, les vice-présidents et les questeurs, tous les députés ont quitté leurs places et ont causé entre eux, soit dans les couloirs, soit dans l'hémicycle.

Seuls, MM. Rochefort et Raspail n'ont pas quitté un seul instant leur banc. Etait-ce une protestation? Cela est bien possible.

A les voir ainsi impassibles et solitaires, assis à chaque extrémité de leur banquette, on les eût pris pour deux candélabres; il ne manquait qu'une pendule pour rendre l'illusion complète.

Une promenade qui a été fort remarquée est celle qu'ont faite fraternellement, dans les couloirs, avant l'ouverture de la Chambre, MM. Gambetta, H. Rochefort et Clément Duvernois.

Jusqu'à plus ample informé, cet entretien nous paraît donner un démenti péremptoire au dicton: « Qui se ressemble s'assemble. »

Les bruits de crise ministérielle recommencent à circuler, en dépit des dénégations persistantes qu'on leur oppose dans les régions officielles.

L'effet produit par l'intervention de M. de Forcade dans la séance de mardi, les paroles plus ardentes qu'habiles qui lui ont échappé ne contribuent pas médiocrement à faire considérer l'existence du ministère actuel comme trop ébranlée pour pouvoir durer même jusqu'à la fin de la session extraordinaire.

A cela se joint le désir de M. Alfred Le Roux de se démettre de fonctions qu'il n'avait acceptées qu'à titre purement provisoire et par déférence pour la volonté du souverain.

Les difficultés auxquelles donne lieu la composition du conseil supérieur du commerce, ne sont pas non plus étrangères à la résolution de l'honorable ministre du commerce et de l'agriculture.

Quant au prince de La Tour d'Auvergne, ce n'est un secret pour personne qu'il n'a accepté le portefeuille des affaires étrangères que sous la réserve de le déposer, dès la reprise des débats parlementaires.

On représente M. Emile Ollivier comme assez embarrassé de sa nouvelle attitude; l'honorable député du Var comprendrait, paraît-il, qu'il s'est avancé sur le terrain de l'ancienne majorité sans avoir obtenu d'elle toutes les garanties désirables.

Citons, à ce propos, un mot instructif.

Lorsque le président a donné lecture du résultat du scrutin qui donnait à M. Jérôme David cent trente-sept voix, un député s'est écrié:

« Ce sont les cent trente-six, ayant à leur tête M. Emile Ollivier. »

M. Jules Simon est très-souffant, mais il ne veut manquer aucune séance.

Ses amis prétendent, du reste, que sous son air doux et même languissant, il cache une grande énergie.

L'*Univers* est un journal plein de défauts; c'est convenu, et personne ne l'ignore; mais ce que tout le monde ne sait pas, l'*Union de l'Ouest* est pétrie de vertus. Apprenez-le donc aujourd'hui de sa bouche et désormais n'en doutez plus.

La voilà qui nous présente, rapprochés dans le même cadre pour obtenir un effet plus saisissant par le contraste, le portrait de son adversaire et sa propre image. Regardez...

« Si nous ne sommes pas de ceux qu'intimide l'ARROGANCE de l'*Univers*, si nous sommes bien résolus à combattre ses EXAGÉRATIONS, à repousser ses CALOMNIES... » (La vilaine figure! Hâtons-nous de baisser les yeux, et tournons-les bien vite d'un autre côté.) « Nous ne courons pas non plus après des satisfactions d'amour-propre, nous ne cherchons pas perpétuer les polémiques, à les aggraver, »

— Cela est vrai, murmura Mme de Flavigny. Le brave garçon risque sa tête.

— Et cela est étrange, assurément! pensa Blanche, dont l'esprit, toujours en éveil, conçut un nouveau soupçon.

— Je ne suppose pas, reprit le comte, qu'il ait chargé ceux qui ont été vers vous de vous amener à Cholet. Pourquoi êtes-vous venues? C'est là une imprudence, je le crains.

— Nous n'avons pu résister au désir d'apporter nos soins à mon fils, répondit la comtesse. Blanche et moi, nous mourions d'inquiétude là-bas.

— Remarquez, mon oncle, que nous avons pris nos précautions, ajouta la jeune Vendéenne en essayant de sourire. On ne devinerait guère, j'imagine, qu'il y a deux aristocrates sous l'humble vêtement dont nous sommes couvertes de la tête aux pieds. Nous avons fait chemin, montées sur un gros bidet du Poitou, accompagnées de nos guides, devant lesquels plus d'un obstacle s'est abaissé. Rassurez-vous donc, nous n'avons rien à redouter.

Elle se retourna vers le père Cazeaux et Justin, qui s'étaient réfugiés dans l'embrasure d'une fenêtre, et prétendaient depuis un instant l'oreille à de sourdes rumeurs qui venaient des élever au-dehors.

— N'est-ce pas, citoyens, leur dit-elle gaiement, n'est-ce pas que nous sommes ici en toute sécurité?

— Sans doute, mademoiselle, répondit l'ancien fermier, dont la physionomie parut un peu en désaccord avec l'opinion qu'il hasardait.

— Vous balbutiez! reprit Blanche qui devint sérieuse. Il ne semble pas que vous soyez convaincu. Avez-vous quelque raison de craindre? Ne nous dissimulez rien.

— Oui, parlez sincèrement, insista le comte. Nous vous en prions.

Au lieu de répondre, le grenadier et le chasseur se mirent à écouter avec une extrême attention. Instinctivement le comte, la comtesse, Blanche et Raoul en firent autant. Les rumeurs lointaines dont se préoccupaient les deux volontaires nationaux grossissaient en se rapprochant.

— Qu'est-ce que cela? demanda M. de Flavigny stupéfait.

— Je ne m'en rends pas compte, répondit le père Cazeaux. Serait-ce un retour imprévu des Vendéens?

— Impossible! dit Blanche; nos troupes ont à peine eu le temps de se rallier, et sont incapables, cette nuit, d'un mouvement offensif.

— Elles ne s'arrêteront sans doute qu'à Saint-Florent, sur le bord de la Loire, ajouta Mme de Flavigny. Peut-être même franchiront-elles le fleuve pour mettre un grand obstacle entre les royalistes et les républicains.

— Alors, reprit Raoul anxieux, que signifient ces mille éclats de voix qui ressemblent déjà au roulement prolongé du tonnerre?

— Serait-ce une émeute de jacobins et de sans-culottes? réfléchit tout haut Justin.

— S'il en est ainsi, répliqua le père Cazeaux, on le fera taire, les brailleurs!

— En attendant, je cours m'informer. Je serai bientôt de retour, dit Coquelicot.

Il allait s'élaner hors de la chambre, lorsque Bénédicte parut.

— Rassurez-vous, mes amis! s'écria-t-elle, le regard étincelant d'enthousiasme. Les clameurs qui retentissent n'ont rien qui doive vous effrayer, au contraire! car ce sont des cris d'allégresse et des bénédictions.

— Par qui sont-ils proférés? demanda le comte, traduisant la pensée de tous ceux qui écoutaient l'aide-de-camp de Kléber.

— Par des soldats républicains... Je viens d'apprendre qu'ils étaient au nombre de cinq mille prisonniers des royalistes. On voulait les fusiller à Saint-Florent. Un général vendéen qui expirait a intercédé pour eux et non-seulement on leur a fait grâce, mais encore on leur a dit: « Vous êtes libres. Partez. » Un premier groupe vient d'entrer dans Cholet.

— Ah! cela est bien! s'écria Raoul. C'est ainsi qu'



aigrir encore les esprits... On ne blâmera donc pas notre réserve, on la comprendra, et certainement on l'approuvera. — (Le charmant visage! pourrait-on se lasser du plaisir de le contempler?)

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure, comme addition au second paragraphe de son tarif spécial D n° 21 (*Grains, Farines, Châtaignes, etc.*), le prix de 23 fr. 00 c. par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement et de gare compris, pour le transport des *Noix sèches*, de Saumur à Paris (294 kilomètres).

Les démissions sont décidément à l'ordre du jour. Nous apprenons que la commission administrative des Hospices de Poitiers a donné sa démission.

VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la mairie, bureau des contributions, avant le 15 janvier prochain.

Hôtel-de-Ville, le 6 octobre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,  
f. f<sup>ns</sup> de Maire de Saumur,  
LECOY.

Pour chronique locale : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

M. H. Rochefort demande la parole sur le procès-verbal.

Il annonce qu'il désire présenter à la Chambre une simple observation :

« Messieurs, dit-il, cette question intéresse la dignité et la sécurité de la Chambre. Vous pouvez écouter sans trembler. »

Il demande que la Chambre soit gardée par la garde nationale au lieu de l'être par la garde impériale. « Comme sous ce gouvernement nous sommes exposés à des surprises, il nous faut une garantie sérieuse. »

La gauche appuie la demande.

Quelques sourires à droite.

M. Gambetta s'écrie : « Vos rires ne vous sauveront pas de votre naïveté. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE

DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION  
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M<sup>r</sup> DUBOYS,  
Notaire à Paris.

### SIÈGE SOCIAL A PARIS :

1, place du Théâtre-Français, 1.

### AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

### SOUSCRIPTION A 20 MILLE ACTIONS

De 500 francs chacune,

Conformément à l'art. 6 des statuts.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis de BÉTHISY, \* \* \* \*,  
Ancien pair de France, Membre du Conseil  
Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT d'AVOCOURT, Inspecteur  
des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALIER (Emmanuel), ancien no-  
taire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, \* \*, de la maison  
Herlofsen et C<sup>o</sup> de Rouen.

M. le comte de HOUDETOT, \* \*, pro-  
priétaire.

M. le Vicomte de LANCASTRE-SALDANHA,  
\* \* \*, Secrétaire de la Légation de Por-  
tugal à Paris.

M. le vicomte LE BAILLY d'INGHUEM, \* \*,  
propriétaire-forestier.

M. MALHERBE de MARAIMBOIS, \* \*,  
propriétaire, au Havre.

M. Le Comte ORDENER, propriétaire-fo-  
restier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur  
des fondateurs.

### Les Actions donnent droit :

- 1° A 6 0/0 d'intérêt annuel ;
- 2° A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices ;
- 3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social ;

Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril,  
15 Juillet et 15 Octobre

VERSEMENTS : { 100 fr. en souscrivant. } 250 fr.  
                          { 150 fr. à la répartition. } par Action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société  
et suivant décision du Conseil d'administra-  
tion.

### EXPOSÉ :

La Société générale forestière a  
pour but le développement de la richesse  
forestière et du commerce des bois, tant en  
France qu'à l'Étranger.

Ses opérations comprendront trois services :

### 1° OPÉRATIONS FORESTIÈRES PROPREMENT DITES :

Achat, vente et affermage de domaines fo-  
restiers ;

Aménagement et exploitation de forêts ;  
Reboisement et défrichement.

### 2° OPÉRATIONS COMMERCIALES :

Achat, vente et exploitation de bois sur pied,  
de coupes et de tous produits forestiers ;  
Fournitures aux grandes administrations.

### 3° OPÉRATIONS FINANCIÈRES :

Prêts et avances sur coupes, nantisse-  
ments et généralement toutes opérations  
financières se rattachant à l'industrie fores-  
tière.

### GARANTIES.

Les garanties offertes aux capitaux enga-  
gés dans la Société générale forestière  
sont certaines, indiscutables et de tout repos ;  
toutes ses opérations ayant pour base le bien-  
fonds, le sol forestier, c'est à dire un gage de  
premier ordre et de toute sécurité.

Il sera fait, en outre, suivant les statuts,  
un réemploi du vingtième du capital social en  
achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à  
la fin de la Société.

### BÉNÉFICES.

Il résulte des calculs d'hommes compétents  
qu'avec un capital de Dix millions de francs  
la Société générale forestière réalisera  
les bénéfices annuels suivants :

1° Opérations forestières. Fr. 1,710,000 »

2° Opérations commerciales. 3,117,500 »

3° Opérations financières... 920,000 »

Total..... Fr. 5,747,000 »

qui, après prélèvement des frais, laisseront  
au capital un dividende d'environ 30 0/0.

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société  
par des traités qui seront ratifiés dès la consti-  
tution sociale, et dont il sera donné connais-  
sance à l'Assemblée générale de constitution.

Pour le Conseil d'administration,

Le président : Marquis de BÉTHISY, \* \* \*.

La souscription sera ouverte le 30 novem-  
bre. — Elle sera close : à Paris, le 5 décem-  
bre au soir, et dans les départements, le 10  
décembre.

### ON SOUSCRIT :

A PARIS : Au siège social, 1, place du Théâ-  
tre-Français ;

Dans les DÉPARTEMENTS : Chez tous les  
Banquiers, correspondants de la Société gé-  
nérale Forestière.

On peut également souscrire, par lettres  
chargées, à l'adresse du Directeur de la Société  
Générale Forestière. (503)

### Comptoir Franco-Belge

H. Gislain,

6, Boulevard Sébastopol à Paris.

Achat et Vente de toutes valeurs à la Bourse  
de Paris. — Courtage officiel. — Paiement de  
tous coupons : 50 centimes pour cent.

Paiement des rentes Italienne et Turque.

Les titres sont retournés dans la huitaine

(mêmes coupures et mêmes numéros). Livraison  
des titres achetés dans les 4 jours. — Pour les  
titres vendus, envoi immédiat des fonds.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revales-  
cière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de mé-  
decins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'ef-  
ficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit,  
sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies,  
rit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies,  
gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités,  
pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation,  
diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme,  
étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,  
mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et  
tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des  
bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse,  
cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S.  
le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de  
Bréhan, etc. — Six fois plus nourrissante que la  
viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix  
en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil.,  
fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La  
*Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, som-  
meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux en-  
fants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la  
viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. —  
En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr.,  
ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.  
— Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-  
lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Or-  
léans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY  
ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices,  
52, Angers.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre.

### NAISSANCES.

Sexe masculin, 14,  
— féminin, 9. — Total, 23.

### MARIAGES.

9, Joachim Lancement, débitant de tabac,  
veuf de Marie Huet, et Eugénie Breheret,  
couturière, tous deux Saumur.

Prosper Couleau, jardinier, veuf Radégonde  
Roseau, et Angélique-Rosalie Michonneau,  
domestique, tous deux Saumur.

15, Antoine Philippe, charron, veuf  
Joséphine Marquis, et Marie-Hortense Chuche,  
couturière, tous deux Saumur.

Joseph-Julien Kippeurt, cavalier de ma-  
nage, et Louise Prêtre, lingère, tous deux  
Saumur.

23, Louis Millon, marbrier, veuf Péronne  
Bizet, et Aimée Eusane, sans profession, tous  
deux Saumur.

Candide Basile, sellier-bourrelier, de Doué,  
et Léonie-Joséphine Predhumeau, gantière,  
de Saumur.

24, Célestin Montigny, tailleur de pierres,  
et Marie-Anne Robin, chapeletière, veuve  
Jules Lehoux, tous deux Saumur.

25, Charles Lachaume, armurier, et  
Rosalie Bilard, couturière, tous deux  
Saumur.

27, Charles Méléce, quincailler, de Baugé,

honore la guerre et qu'on glorifie l'humanité !

— Le nom de ce général vendéen ? reprit le comte  
avec ce sentiment d'orgueil qui naît de la solidarité entre  
les hommes du même parti.

— J'ai entendu nommer Bonchamps.

— Le plus habile général de l'armée royaliste, dit  
Raoul.

— Et la meilleure âme qui fût parmi nous, ajouta  
une voix doucement solennelle qui émut Bénédicte. Que  
Dieu la récompense dans l'éternité.

Alors seulement l'attention du capitaine se porta sur  
les deux femmes qui étaient dans la chambre. Malgré  
le déguisement dont elles étaient vêtues, malgré la va-  
gue lueur que projetait la petite lampe à abat-jour  
posée sur le guéridon, il reconnut aussitôt la comtesse et  
Blanche, et tressaillit comme s'il recevait un choc d'é-  
lectricité.

— Vous ici ! balbutia-t-il.

— Nous-mêmes, répondit Mlle de Flavigny. Vos  
messagers se sont laissés fléchir par nos instances, et,  
grâce à eux, nous sommes près de Raoul.

— Et il nous est encore permis de vous comblar d'é-  
loges et de remerciements, reprit la comtesse, en ac-  
compagnant ces mots d'un regard attendri.

— Capitaine, ajouta Blanche avec sa charmante vi-  
vacité, je sens que la parole est impuissante à bien  
exprimer la reconnaissance. Aussi, quoi que vous ten-

liez dans l'avenir pour nous défendre ou nous sauver,  
ne comptez plus sur de vaines protestations, mais  
comptez toujours sur la sympathie et l'estime que nous  
inspiront votre courage et votre générosité.

— Je prie Dieu, mademoiselle, qu'il me place sur  
votre chemin chaque fois que vous aurez, votre famille  
et vous, besoin d'une intervention ou d'un dévouement.

— Puisse votre prière être exaucée ! dit le comte.  
Nous sommes déjà si complètement vos obligés, que  
nous ne saurions regretter de le devenir plus encore.

Comme M. de Flavigny achevait de parler, Justin,  
qui regardait à travers les vitres d'une croisée de la  
chambre, poussa une exclamation de surprise et même  
d'effroi.

Bénédicte s'élança vers lui.

— Pourquoi ce cri, Coquelicot ? lui demanda-t-il.

— Parce qu'on vient d'ouvrir mystérieusement la  
porte de la cour, capitaine.

— Qui donc ?

— Un homme qui s'est glissé à pas furtifs jusque  
sous cette fenêtre. Il a paru examiner la maison, et il  
s'est enfilé après avoir remarqué que je le regardais.

— Quel homme était-ce ?

— Je n'ai pu distinguer son visage, et je n'ai bien vu  
qu'une chose dans son costume : un bonnet rouge dont  
il était coiffé.

Cette particularité était de nature, dans le temps où  
l'on vivait, à faire concevoir de graves inquiétudes. Le  
comte, la comtesse, Blanche et Raoul parurent consternés.

— C'est un espion, sans doute, dit le père Cazeaux.  
C'est quelque délateur qui soupçonne et s'apprête à dé-  
noncer. Que faire, mon cher Bénédicte ?

Le capitaine ouvrit la fenêtre, et parcourut d'un re-  
gard circulaire toute l'étendue de la cour.

— Personne, dit-il. L'homme en question est sans  
doute dans la rue. Justin et vous, père Cazeaux, tâchez  
de le rejoindre. Arrêtez-le et amenez-le-moi.

— Et si nous ne le trouvons pas ? demanda Coque-  
licot.

— Vous reviendrez au plus vite et vous ferez faction  
dans la cour, sur le seuil de la maison. J'y serai moi-  
même dans un instant.

Les deux volontaires nationaux saluèrent et sortirent  
en courant.

— Il ne faut pas que cet incident vous inquiète, re-  
prit l'aide-de-camp. Il y a, je le sais, dans Cholet des  
patriotes exaltés, des démagogues ardents. Mais aussi  
toute l'armée de Mayence y bivouaque, et j'ose vous ré-  
pondre que, tant que je vivrai, nul n'osera vous jeter en  
prison là où commande le général Kléber. Le général,  
qui a défendu sous peine de mort le pillage dans la  
ville, saura bien écarter le péril qui vous menace. Il

n'ignore pas toute l'affection que m'inspire la famille de  
Flavigny, et je suis sûr qu'à mon appel il s'empressera  
d'accourir pour étendre sa protection sur vous.

— Nous craignons moins pour nous que pour vous,  
capitaine. Nous nous attristons, en effet, à la pensée  
que notre présence en ces lieux vous compromet grave-  
ment.

— Hélas ! oui, dit la comtesse. Il y a, paraît-il, une  
loi des suspects, au nombre desquels sont compris ceux  
qui secourent les Vendéens.

— Il en est une autre, madame, répondit l'aide-de-  
camp : c'est la loi de charité qui émane de Dieu. Toute  
âme, au fond de laquelle elle est écrite, brave sans  
peine les plus rigoureux décrets... Du reste, nous nous  
alarmons peut-être à tort, ajouta Bénédicte. L'homme  
qui s'est introduit tout-à-l'heure dans la cour était, je  
pense, un voleur plutôt qu'un espion. Le bonnet phry-  
gien n'est pas un certificat de probité. Il peut couvrir la  
tête même d'un larron.

— N'importe ! dit M. de Flavigny : il convient que  
nous retournions au plus vite vers les Vendéens.

— Une voiture est retenue. Elle viendra vous prendre  
avant le jour.

— Et le sauf-conduit ?

— Le général a promis de me le remettre bientôt.

(La suite au prochain numéro.)



et Irma-Atemarise-Marie Jousseume, sans profession, de Saumur.

François-Noël Nay, journalier, et Louise Bodet, sans profession, tous deux Saumur.

#### DÉCÈS.

1. Joseph-Alphonse Normandine, propriétaire, 61 ans, rue du Marché-Noir; — 2. Joseph Frogier, ancien juge de paix, 64 ans, levée d'Enceinte; — 4. Louis-Alexandre Verdin, épiciier, 42 ans, rue des Capucins; — 5. Marie-Louise Colson, sans profession, 51 ans, épouse Pierre Dugrip, rue de Nantilly; — 7. Joseph Vallet, entrepreneur, 61 ans, ancienne route de Tours; — 8. ... Cousin,

sans profession, 79 ans, veuve Delvoe, rue de Bordeaux; — Jean Girard, charron, 65 ans, Hospice; — 9. Eugène Guenois, propriétaire, 70 ans, rue Neuve-Beurepaire; — Modeste-François Laporte, receveur principal des contributions indirectes, rue des Payens, 61 ans; — 10. Antoine Touchet, rentier, 83 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — René Bodeau, propriétaire, 72 ans, rue St-Nicolas; — Emile Rousteaux, 2 mois, rue des Capucins; — 12. Henriette Canuet, rentière, 78 ans, rue du Petit-Maure; — 13. Madeleine Desmier, sans profession, 85 ans, veuve Louis Tarondeau, rue St-Michel; — Thérèse Tessier, 18 mois, Hospice;

— 15. Pierre Bonnard, gendarme retraité, 70 ans, ancienne route de Tours; — 17. Armand Rousteaux, propriétaire, 60 ans, rue des Capucins; — François-Jacques Caillé, cultivateur, 72 ans, au Petit-Puy; — Marie Duday, sans profession, 60 ans, épouse Charles Bouchard, Basse-St-Pierre; — Léontine-Louise Chadaigne, 18 jours, rue Traversière; — 20. Marie Alphonse Anquetin, 6 mois, rue St-Nicolas; — Perrine Bournillet, sans profession, 66 ans, veuve René Milsonneau, ancienne route de Tours; — 22. Louis Goizet, rentier, 81 ans, route de Varrains; — 23. Anne-Renée-Arsène Ricatteau, sans profession,

46 ans, épouse Louis Gaudit, rue de la Visitation; — Perrine Châlot, journalière, 82 ans, veuve René Moreau, Hospice; — 25. Marie-Céline Volant, sans profession, 20 ans, épouse Adolphe-Louis Guillemé, rue St-Jean; — 26. Louise Théodore, 18 mois, Ecole de cavalerie; Legrain, (mort-né), masculin, Hospice; — Marie Ory, veuve Jacques Jacob, blanchisseuse, 69 ans, Hospice; — Marie-Clémence-Charlotte Berge, sans profession, 14 ans, rue d'Orléans; — 27. Félix Hubault, cordonnier, 60 ans, montée du Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué.

EXTRAIT prescrit par l'article 770 du Code Napoléon.

Le tribunal civil de première instance de Saumur, par jugement, en date du 1<sup>er</sup> mai 1869, enregistré, rendu sur la requête du sieur MARTIAL PETIGNAN, cordonnier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 37, a donné acte audit sieur Petignan de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame ANAIS-ADÉLAÏDE, son épouse, décédée à Saumur, le 25 mars 1869, intestat et sans laisser aucun héritier au degré successible, et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné, à Saumur, le 31 mai 1869.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 6 juin 1869, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu 1 fr. et 15 centimes de décime et demi. (222) Signé: PARISOT.

Etude de M<sup>e</sup> JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LEROUX.

A VENDRE PAR ADJUDICATION, En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 5 décembre 1869, à midi.

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas n° 42, appartenant à M. Lamarque, négociant à Paris.

Cette maison, double en profondeur, comprend:

Au rez-de-chaussée, une chambre à cheminée sur la rue, buanderie et cabinet sur la cour, cave;

Droit de communauté au corridor de la maison Roujou;

Au premier étage, une chambre et deux cabinets sur la rue; autre chambre et deux cabinets sur la cour;

Même distribution au second étage. — Greniers sur le tout. — Cour dans laquelle existent des lieux d'aisance.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. FRANÇOIS PERCHER, expert à Saumur, rue Neuve-Beurepaire, et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

UNE

#### JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (161)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M<sup>e</sup> DABURON.

#### A VENDRE A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PALTEAU

Située commune d'Epieds (Maine-et-Loire) et par extension sur celle de Saix (Vienne).

Appartenant à M. de Béchillon.

Cette propriété comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, 10 hectares 64 ares 78 centiares de terres labourables, 53 ares de prés et 53 ares de bois-taillis.

Elle sera prochainement traversée par la route directe, aujourd'hui en construction, de Saumur à Loudun.

Les terres sont propres à la culture des prairies artificielles.

On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (482)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M. DABURON.

#### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE BELLE MAISON,

Sise au bourg de la commune de Saint-Cyr, sur le bord de la route de Saumur à la Motte-Bourbon et à Loudun par Saint-Léger.

Cette maison comprend : belle maison de maître en parfait état, servitudes, vastes caves et cour, jardin d'une contenance d'environ onze ares et clos de vigne d'une contenance d'environ un hectare.

Cette maison serait très-propre au commerce des vins et à l'industrie des vins champagnisés.

On pourrait vendre séparément la maison, ou la maison avec une portion de l'enclos.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BOUTET, expert à St-Cyr-en-Bourg, ou audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (449)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

#### A VENDRE A L'AMIABLE,

1<sup>re</sup> Une BELLE MAISON, entre cour et jardin, terre, caves et diverses dépendances y attachant.

2<sup>me</sup> Un CLOS DE TERRE, joignant ladite maison au couchant, au midi M. Boutet, au nord M. Papin, d'une contenance de 47 ares 65 centiares.

Ces immeubles sont situés au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Ils ont appartenu à M. le comte de Jullien et sont aujourd'hui la propriété de M. et M<sup>me</sup> Gasseau-Vauvert.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (509)

#### A VENDRE UNE MAISON ET FONDS A CÉDER

S'adresser à M<sup>me</sup> GOVIN, rue des Capucins, qu'il habite. (499)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE MAISON

Située à Saumur, rue Neuve-Beurepaire, autrefois occupée par M. Guenois.

S'adresser : pour visiter, à la Caisse d'Epargne; pour renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE BELLE MAISON

sise à Saumur, rue des Payens, 22.

Ayant remise, écuries, et un vaste jardin bien planté d'arbres à fruits et d'agrément, avec une façade sur la place du Petit-Thouars.

S'adresser, pour visiter et traiter, à la maison même, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (501)

#### A VENDRE OU A LOUER, pour le 24 juin 1870,

Une maison, rue Saint-Jean, n° 7, occupée par M<sup>me</sup> Marquis, revendeuse.

S'adresser à M<sup>me</sup> ROCHE, rue de la Bilange, n° 16, ou à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire. (502)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

#### A VENDRE A L'ADJUDICATION,

A Allonnes, en l'étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire,

Le dimanche 12 décembre 1869, à midi,

93 pieds de beaux acacias, comptés près le château du Bellay, commune d'Allonnes.

Ces arbres sont divisés en quatre lots.

S'adresser, pour visiter les bois, au sieur DRUSSÉ, régisseur, au château du Bellay, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges. (504)

#### A VENDRE

Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval.

S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (465)

#### A LOUER

DE SUITE

Une MAISON, avec écuries, remises et grand jardin, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (510)

#### A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

#### A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> TOUTCHALEAUME.

#### CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M<sup>e</sup> ROBINEAU. (471)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1870,

Maison, cour, jardin et remise, située à Saumur, levée d'Enceinte, n° 7.

S'adresser chez M<sup>me</sup> LATRAU, rue des Basses-Perrières. (511)

## LIBRAIRIE JAVAUD

### A SAUMUR.

LE 6 DÉCEMBRE

## OUVERTURE DES MAGASINS D'ÉTRENNES.

## CONSERVES ALIMENTAIRES

SADINES A L'HUILE.

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Double boîte, de 90 à 100 poissons. | 4 fr. 50 c. |
| » » 50 à 55                         | 2 30        |
| » » 30 à 35                         | 1 65        |
| » » 22 à 25                         | 1 15        |
| » » 18 à 20                         | 1 05        |
| » » 16 à 18                         | 0 95        |
| » » 12 à 15                         | 0 70        |
| » » 10 à 12                         | 0 65        |

|                   |      |
|-------------------|------|
| HOMARD, la boîte. | 1 30 |
| PETITS POIS,      | 0 90 |
| CHAMPIGNONS,      | 1 15 |
| HARICOTS VERTS,   | 1 10 |

En vente, 69, rue d'Orléans,

Chez JARDON-DUTOUR, à Saumur.

## BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS<br>au comptant. | BOURSE DU 2 DÉCEMBRE. |         |         | BOURSE DU 3 DÉCEMBRE. |         |         |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
|                                   | Dernier cours.        | Hausse. | Baisse. | Dernier cours.        | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862.                 | 72 10                 | » 23    | » »     | 72 30                 | » 20    | » »     |
| 4 1/2 pour cent 1852.             | 102                   | » 25    | » »     | 102 50                | » 50    | » »     |
| Obligations du Trésor.            | 491 25                | 1 25    | » »     | 492 50                | 1 25    | » »     |
| Ville de Paris 1869.              | 362 50                | » 1     | » »     | 364                   | 1 50    | » »     |
| Banque de France.                 | 3770                  | » 5     | » »     | 2775                  | » 5     | » »     |
| Crédit Foncier (estamp.)          | 1625                  | 10      | » »     | 1620                  | » 5     | » »     |
| Crédit Foncier colonial.          | 353 75                | » »     | » »     | » »                   | » »     | » »     |
| Crédit Agricole.                  | 615                   | » »     | » »     | 618 75                | 3 75    | » »     |
| Crédit industriel.                | 635                   | » »     | » »     | 635                   | » »     | » »     |
| Crédit Mobilier (estamp.)         | 210                   | 6 25    | » »     | 208 75                | » 1 25  | » »     |
| Comptoir d'esc. de Paris.         | 687 50                | » »     | » »     | 690                   | 2 50    | » »     |
| Orléans (estampillé).             | 950                   | 10      | » »     | 950                   | » »     | » »     |
| Nord (actions anciennes).         | 1110                  | 2 50    | » »     | 1112 50               | 2 50    | » »     |
| Est.                              | 577 50                | » 1 25  | » »     | 577 50                | » »     | » »     |
| Paris-Lyon-Méditerranée.          | 965                   | » »     | » »     | 973 75                | 8 75    | » »     |
| Midi.                             | 630                   | 2 50    | » »     | 628 75                | » 1 25  | » »     |
| Ouest.                            | 588 75                | » »     | » »     | 586 25                | » 2 50  | » »     |
| Charentes.                        | 480                   | » »     | » »     | 477 50                | » 2 50  | » »     |
| Vendée.                           | »                     | » »     | » »     | »                     | » »     | » »     |
| C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. | 1600                  | » »     | » »     | 1600                  | » »     | » »     |
| Canal de Suez.                    | 335                   | » 2 50  | » »     | 335                   | » 10    | » »     |
| Transatlantiques.                 | 257 50                | 22 50   | » »     | 247 50                | » 10    | » »     |
| Cable transatlantique.            | 390                   | » 5     | » »     | 382 50                | » 7 50  | » »     |
| Compagnie immobilière.            | 85                    | » 2     | » »     | 85                    | » 1     | » »     |
| Emprunt italien 5 0/0.            | 54 40                 | » 30    | » »     | 54 40                 | » 20    | » »     |
| Autrichiens.                      | 772 50                | 3 75    | » »     | 775                   | 2 50    | » »     |
| Sud-Autrich.-Lombards.            | 502 50                | » »     | » »     | 507 50                | 2 50    | » »     |
| Victor-Emmanuel.                  | 50                    | » 1     | » »     | 53                    | » 3     | » »     |
| Crédit Mobilier Espagnol.         | 347 50                | 3 75    | » »     | 347 50                | » »     | » »     |
| Est-Hongrois.                     | 297 50                | » »     | » »     | 296 25                | » 1 25  | » »     |
| Foncier autrichien.               | 850                   | » 5     | » »     | 850                   | » »     | » »     |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

|                          |        |     |     |        |     |     |
|--------------------------|--------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Nord.                    | 349    | » » | » » | 347 75 | » » | » » |
| Orléans.                 | 340    | » » | » » | 339    | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 335 50 | » » | » » | 335 50 | » » | » » |
| Ouest.                   | 337    | » » | » » | 338    | » » | » » |
| Midi.                    | 333 50 | » » | » » | 336    | » » | » » |
| Est.                     | 330    | » » | » » | 330    | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,